

Procès-verbal Conseil municipal du 16 juin 2022

Avant d'ouvrir la séance, Madame le Maire souhaite présenter Madame Alicia LE BIHAN qui remplacera Madame Montaine THIMONIER en tant que directrice générale des services et lui laisse la parole.

Madame LE BIHAN informe qu'elle prendra la fonction de directrice générale des services à compter du 1^{er} septembre, elle est ravie d'être parmi le conseil municipal et de pouvoir commencer une nouvelle collaboration. Actuellement, elle occupe le poste de responsable des affaires générales et juridiques au sein de la Communauté de Communes du Grand Chambord depuis 10 ans.

Le Conseil Municipal souhaite la bienvenue à Madame LE BIHAN.

-

Madame le Maire ouvre la séance, s'assure du respect du quorum, et communique à ses collègues les pouvoirs donnés par les conseillers municipaux empêchés :

Représentés	Mr TASSEZ	(procuration à Mr GRESSET)
	Mr RAFFESTIN	(procuration à Mr DUVAL)
	Mr THOR	(procuration à Mme XIONG)
	Mr ADAM	(procuration à Mme SERRE)
	Mme MOLENAT	(procuration à Mme RENIER)

Excusés	Mr BOULET-BENAC
	Mr FAURE

-

Monsieur CHAUSSERON est désigné en qualité de secrétaire de séance.

-

Madame le Maire propose d'ajouter deux délibérations :

- **une délibération relative au plan de financement des travaux d'éclairage public à réaliser par le Syndicat d'Energie du Cher** prévus au budget et compte tenu de la raréfaction des matériaux, il apparaît préférable de passer la délibération dès que possible. Ces travaux s'inscrivent dans le dispositif de financement plan REVE pour lequel une somme de 50 000€ a été prévue au budget.
- **une délibération relative à un appel à financement auprès du club de l'E.S.A Tennis et de la Fédération de Tennis.**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'ajout de ces délibérations.

-

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le **procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 16 Mai 2022** qui est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents et représentés.

> Projet de délibération n° 2022/06/01 présentant le rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne

Madame le Maire rappelle que la présentation du rapport d'activités est obligatoire et intéressante notamment pour les conseillers municipaux qui ne siègent pas à la Communauté de Communes.

Le rapport d'activités 2021 présente des nouveautés puisqu'au 1^{er} janvier la Communauté de Communes a accueilli la commune de Nançay.

La première partie concerne les institutions et fonctionnement avec les différentes compétences statutaires :

Les compétences obligatoires :

- Aménagement de l'espace :
 - Etablissement et exploitation d'infrastructures et de réseaux de communications électroniques
 - Exploitation et travaux d'entretien et d'aménagement du canal de la Sauldre et de l'Etang du puits conformément aux statuts du syndicat de l'Etang du puits et du canal de la Sauldre. Développement d'infrastructures touristiques à vocation communautaire.
 - Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur
 - Plan local d'urbanisme qui va bientôt démarrer
- Développement économique :
 - Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale et touristique
 - Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
 - Promotion du tourisme dont la création des offices de tourisme
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage : compétence transférée il y a deux ou trois ans
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) : compétence transférée à des syndicats

Les compétences facultatives :

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Politique du logement et du cadre de vie : pour le moment rien n'a été mis en place
- Action sociale
- Etude de faisabilité d'espaces de santé (Maison de santé de la Chapelle d'Angillon)
- Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- Mise en place d'un projet artistique et culturel de territoire

En ce qui concerne les moyens humains, depuis 2021, il a été recruté une cheffe de projet « Petite Ville de Demain » en la personne de Madame Isabelle LAGAUTRIERE qui travaille dans les locaux de la mairie d'Aubigny mais pour la Communauté de Communes puisqu'elle s'occupe de l'ORT qui comprend la Chapelle d'Angillon, Argent-sur-Sauldre et Nançay.

Le budget principal :

- Dépenses réelles de fonctionnement : 1 299 358€
- Recettes réelles de fonctionnement : 1 685 493€
- Le produit de la fiscalité est relativement faible : 887 763€

Les investissements 2021 :

Les dépenses d'investissements 2021 s'élèvent à 527 185€

- 258 000€ au titre de la participation au financement du déploiement de la fibre optique (tranche 2)
- 108 006€ d'aides économiques aux entreprises
- 23 759€ pour le revêtement de sol de l'agence Pôle Emploi (MDE)
- 13 900€ pour l'acquisition d'un véhicule (Clio)
- 11 994€ pour un logiciel de dématérialisation des documents d'urbanisme
- 6 640€ de participation à l'étude de faisabilité de la véloroute reliant la cathédrale de Bourges à l'Etang du puits (D48)
- 3 808€ de remplacement de pièces pour un bateau électrique (batterie, moteur) qui est redonné à la commune d'Argent-sur-Sauldre
- 93 508€ de remboursement du capital de la dette

Les recettes d'investissements 2021 s'élèvent à 347 802€

Le budget des ordures ménagères

Le budget n'est pas équilibré. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 1 956 121€ et les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 925 981€. En revanche il y'a eu beaucoup d'investissement sur ce budget.

Les dépenses d'investissements 2021 s'élèvent à 1 614 418€ :

- 1 223 439€ dans la construction de la déchetterie intercommunale
- 269 247€ pour l'acquisition de bacs roulants pour chaque foyer
- 87 279€ pour l'acquisition de colonnes d'apport volontaire et du matériel de réhabilitation des anciens PAV
- 31 849€ de remboursement du capital de la dette

Les recettes d'investissements 2021 s'élèvent à 1 421 397€ :

- 450 000€ d'emprunt pour la construction de déchetterie
- 400 000€ de subvention de l'Etat
- 245 000€ d'emprunt pour l'acquisition de bacs roulants
- 220 865€ de FCTVA sur les dépenses 2021
- 65 000€ de subvention du département
- 40 532€ de dotations aux amortissements (opérations d'ordre)

Le budget du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Il s'agit du contrôle des assainissements qui ne sont pas branchés sur l'assainissement collectif qui concerne surtout les petites communes. Le budget est assez réduit puisque les recettes représentent 81 527€ et les dépenses représentent 68 276,11€. Les dépenses d'investissements s'élèvent quant à elle à 251,88€.

Le budget annexe Zones d'Activités Economiques (ZAE)

Ce sont des opérations d'ordre à la suite des intégrations des zones et notamment pour la nouvelle zone d'activité du champ des tailles.

La deuxième partie reprend les activités communautaires :

L'aménagement du territoire :

- Opération de revitalisation des territoires (ORT) avec la signature de la convention ORT qui vient de débiter

Développement économique :

Evidemment la Covid-19 à impacté de manière très importante nos entreprises

- Plan de relance : la mise en place de France Relance s'est structurée autour de 3 axes
 - Ecologie et transition énergétique
 - Compétitivité des entreprises
 - Cohésion des territoires.

La Communauté de Communes s'est donc employée à faire le relais entre les services de l'Etat et les entreprises. Les actions menées ont permis à 11 projets industriels structurant pour le territoire d'être sélectionnés et accompagnés par France Relance, ce qui est remarquable pour une Communauté de Communes de 14 000 habitants.

Sur la proposition du préfet du Cher de mettre en place des ambassadeurs pour la relance et la cohésion, la Communauté de Communes a accueilli Monsieur Thibault DE LA PALME dans le cadre d'un service civique pour une durée de 6 mois. Il a sillonné la Communauté de Communes pour aider les petites entreprises à se relancer.

- Place du marché Sauldre et Sologne :
 - Déploiement d'une vitrine en ligne pour les entreprises.
- Subventions octroyées par la Communauté de Communes :
 - Aide à l'immobilier 102 953, 87€ : elles ont permis d'obtenir cinq subventions complémentaires de la Région Centre Val de Loire pour les entreprises à hauteur de 117 332,52€.
 - Aide aux TPE : six entreprises ont bénéficié de cette aide pour un montant de 24 470,96€
 - Initiative Cher : la Communauté de Communes cotise à hauteur de 4 850€ qui a permis à des porteurs de projets, des entrepreneurs de bénéficier de prêt d'honneur pour un montant de 45 500€. Madame le Maire remercie Monsieur Duval c'est lui qui représente la Communauté de Communes au Comité de sélection d'Initiative Cher.
 - Fonds Renaissance Centre Val de Loire : cela représente 1/3 pour la Banque des Territoires, 1/3 pour la Région et 1/3 pour les collectivités, communauté de communes et agglomération. En 2021 ce fut la fin de ce dispositif avec un versement de 20 000€ pour une entreprise à Nançay et un autre versement de 20 000€ pour une entreprise à Ivoy-le-Pré

- **Emploi – Formation :**

Dans le cadre du travail engagé avec le PETR Centre-Cher en vue de la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale, la Communauté de Communes a participé à des ateliers de travail afin de déterminer un plan d'action articulé autour de 5 axes stratégiques et 12 actions prioritaires :

- Renforcer la coordination, améliorer la lisibilité et la mobilisation des outils existants
- Renforcer la promotion des secteurs et métiers clés du territoire
- Renforcer les liens entre les entreprises et les habitants du territoire
- Coordonner le recueil et la réponse aux besoins RH des entreprises et permettre aux habitants d'être acteurs de leur projet professionnel

Pour information, la Communauté de Communes est en cours de recrutement d'un chargé de mission de gestion prévisionnelle des emplois et compétences territoriale, qui devrait se conclure bientôt.

- **Maison de l'Emploi du Pays Sancerre Sologne :**

La Communauté de Communes est propriétaire de ces locaux et perçoit à ce titre un loyer de ses locataires permanents (Pôle Emploi et la Mission Locale) et un loyer auprès de 6 partenaires dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et du développement économique. En 2021, il a été réalisé la réfection des sols de l'agence Pôle emploi.

Environnement :

- **Collecte et traitement des déchets :**

Un schéma reprend la recette totale par habitant qui s'élève à 225, 36€ contre une dépense totale par habitant de 241,49€, ce qui représente un déficit de 16,13€. Ce déficit a entraîné l'augmentation des tarifs mais il faut souligner que ces dépenses sont exponentielles. Le poids total de déchets par habitant s'établit à 674,85 kg.

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) :**

- 553 contrôles et diagnostics réalisés en 2021. Pour rappel en 2020, 380 contrôles seulement ont été réalisés en raison de la crise sanitaire.

Services à la population :

- **Relais d'assistantes maternelles (RAM)**

- 3 séances d'éveil sensoriel avec « le moulin des sens » (15 enfants en ont bénéficié)
- 4 séances d'ateliers de psychomotricité (15 enfants en ont bénéficié)

Durant le congé maternité de l'animatrice, des kits d'ateliers d'éveil ont été confectionnés et distribués aux assistantes maternelles et parents intéressés.

- Spectacles : « l'arbre aux p'tites bêtes » et « bruissements d'images »
- Itinérance du RAM : l'animatrice s'est déplacée dans les communes de Blancafort (13 ateliers), Ivoy-le-Pré (7 ateliers), Aubigny-sur-Nère (37 ateliers), Oizon (8 ateliers) et la Chapelle d'Angillon (18 ateliers).

En partenariat avec le SDIS, la Communauté de communes a organisé une formation « Prévention et Secours Civiques de niveau 1 » à destination de trois assistantes maternelles, 1 jeune et 5 employés municipaux.

Office du tourisme :

Cette saison touristique 2021 a été marquée par l'ouverture du Bureau d'Information Touristique (BIT) à Nançay, ouvert du 1^{er} mai au 30 septembre, 7j/7 de 10h à 18h30.

- Création d'un site internet de destination en anglais
- Création d'un guide d'accueil touristique : financé à 80% par les Fonds Leader
- Marque Sologne
- Bourses touristiques
- Sorties nature
- Féerie de Noël
- Appui aux prestataires touristiques : même s'il faut dire que nous avons un directeur qui fait beaucoup de présence, l'Office de Tourisme n'est pas suffisamment structuré et il faudra que cela évolue
- Location de vélos à assistance électrique, bateau électrique et step paddle : il n'y a pas eu de très beau temps cet été et il n'y avait qu'un petit bateau électrique à la suite de pannes mécaniques. En 2022, la commune d'Argent-sur-Sauldre reprend la gestion des bateaux électriques.
- Golf en campagne : mise à disposition gratuite de clubs et balles de golf
- Visites de villes : avec l'incontournable François GRESSET. 400 participants pour les visites individuelles et 485 participants pour les visites de groupe.
- Réseaux sociaux : Instagram et Facebook

Culture :

- Programmation de la saison culturelle

Manifestations portées par la Communauté de communes (CDC)	5 manifestations (Dont 2 en partenariat avec le RAM)
Manifestations portées par des communes de la CDC	24 manifestations Portées par 9 communes : Argent-sur-Sauldre, Aubigny-sur-Nère, Blancafort, Brinon-sur-Sauldre, Ennordres, Ivoy-le-Pré, Ménétréol-surSauldre, Oizon et Sainte Montaine.
Manifestations portées par des associations de la CDC	27 manifestations Portées par 13 partenaires associatifs
Total des manifestations en 2021	56 manifestations organisées dans les 14 communes de la CDC

Toutes les communes de la Communauté de Communes ont programmé au moins une manifestation.

- Projet Culturel de Territoire : ce projet de qualité a nécessité un gros travail de la commission. Madame le Maire rappelle que la Communauté de Communes a également apporté son soutien à « Tout Jazz Dehors » qui marquait vraiment la sortie du confinement et de la crise du covid-19 et cela a été très apprécié. Au départ, ce spectacle devait être porté par les écoles de musique d'Aubigny et de Belleville-sur-Loire mais celle-ci n'a plus souhaité y participer.

Urbanisme :

L'activité totale du centre instructeur en 2021 a été de 732 dossiers instruits, dont 364 dossiers instruits pour Aubigny, ce qui représente la moitié.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte du rapport d'activités 2021 de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne.

> Projet de délibération n° 2022/06/02 relatif à la passation de l'avenant n°1 au Contrat de concession du service public de l'eau potable

Madame le Maire rappelle que la Société Véolia par traité d'affermage en date du 1^{er} juillet 2021 assure l'exploitation du service public d'eau potable pour une durée de 10 ans. Il convient de modifier certains points du contrat initial.

Tout d'abord nous devons réaliser une étude patrimoniale et un schéma directeur du réseau d'eau potable. L'Agence de l'Eau Loire Bretagne ne participe plus au financement des études patrimoniales portées par un délégataire.

1. Il convient d'abandonner les investissements que devait porter le Concessionnaire au titre de l'étude patrimoniale prévue dans le contrat afin que la Collectivité puisse confier cette étude à un organisme externe et bénéficier ainsi de la subvention de l'Agence de l'Eau.

Evidemment la rémunération du Concessionnaire doit être diminuée en conséquence. Seule la part variable sera impactée. La part fixe demeure inchangée.

2. La surtaxe perçue par la Collectivité, qui constitue la contrepartie de la mise à disposition des installations, est soumise depuis le 1^{er} janvier 2016, à la TVA au taux normal (soit 20%).

Le reversement par le délégataire de cette redevance donne en principe une facturation distincte de la TVA par la Collectivité conformément à l'article 271 du code général des impôts afin de lui permettre ensuite de faire valoir son droit à déduction auprès de l'administration fiscale.

Afin d'alléger la procédure de recouvrement de cette TVA auprès du Concessionnaire, la Collectivité souhaite lui accorder un mandat d'auto-facturation pour l'autoriser à émettre matériellement au nom et pour le compte de la Collectivité les factures correspondant à la TVA due par le Concessionnaire à la Collectivité dans le cadre du précédent contrat.

3. De plus, il convient de modifier l'article 36 du contrat relatif à la révision de la rémunération du Concessionnaire afin de :
 - Supprimer l'indice IM pondéré à 0,
 - Retenir l'indice INSEE 010534778 de prix de production de l'industrie française pour le marché français – eau naturelle, traitement et distribution de l'eau, en remplacement de l'indice INSEE EMT 010534770 qui n'est plus publié, donc il n'est plus applicable. Cela arrange la Collectivité et moins la Société Véolia
 - Clarifier et actualiser le libellé et l'année de base des autres indices car ils n'avaient pas été donnés.

Madame le Maire présente l'avenant qui reprend toutes ces modifications. Avec l'évolution des coûts de l'électricité il faut s'attendre à des hausses.

Madame le Maire propose par conséquent, sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission du 9 juin 2022 :

- D'approuver les termes de l'avenant n°1 au contrat de concession du service public de l'eau potable reprenant ces différentes modifications, tel qu'annexé à la présente délibération,
- D'autoriser Madame le Maire à signer ledit avenant

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la passation de l'avenant n°1 au Contrat de concession du service public de l'eau potable.

> Projet de délibération n° 2022/06/03 relatif à la passation de l'avenant n°1 au Contrat de concession du service public de l'assainissement

Madame le Maire explique que plusieurs points sont à modifier dans le contrat de concession et notamment :

1. L'indice des prix d'électricité à usage industriel
2. Le calendrier de versement de la surtaxe (part communale) à la Collectivité par le Concessionnaire doit être harmonisé avec celui retenu dans le cadre du contrat de concession pour l'exploitation du service public de l'eau potable
3. La surtaxe perçue par la Collectivité, qui constitue la contrepartie de la mise à disposition des installations de la même façon est soumise au taux normal de TVA (soit 20%).

C'est exactement la même chose que pour l'eau potable, la Collectivité souhaite accorder un mandat d'auto-facturation. L'avenant est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la passation de l'avenant n°1 au Contrat de concession du service public de l'assainissement.

> Projet de délibération n° 2022/06/04 relatif à la révision du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale

Madame le Maire précise que le Régime Indemnitaire tient compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) pour les agents de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale, il a été instauré au 1^{er} juin 2018. Des délibérations ont été prises successivement car au début la filière culturelle n'était pas incluse, puis ensuite les ingénieurs et il reste que la police municipale qui n'est pas concernée.

Une révision doit être faite au bout de 4 ans, cela permet de déverrouiller le dispositif. En effet lorsque le RIFSEEP a été instauré, des mécanismes avaient été instaurés pour éviter une inflation générale des rémunérations. A cette époque, tous les métiers ont été codifiés. Après 4 ans d'application, il est proposé les modifications suivantes :

- Ouvrir la possibilité de verser l'IFSE à l'ensemble des agents contractuels de droit public avec la suppression de la notion de 3 mois. Jusqu'ici, les trois premiers mois le personnel ne pouvait pas percevoir ce système de prime, ce qui pouvait poser des difficultés pour les recrutements.
- Fixer les montants annuels maximums de l'IFSE de la Collectivité au niveau des plafonds indicatifs réglementaires de l'Etat pour l'ensemble des cadres d'emplois.
- Permettre la réévaluation du montant de l'IFSE de tous les agents et notamment les plus petits salaires. Au moment de l'instauration des 1607h, il avait été décidé de réévaluer les salaires des catégories C
- Réévaluer le montant du CIA de 40€ basé sur la valeur professionnelle de l'agent, portant ainsi le Complément Indemnitaire Annuel à 440€ maximum avec accord des représentants du personnel.

Madame le Maire propose d'approuver la version actualisée du régime indemnitaire des agents de la Collectivité et du CCAS.

Madame MALLET demande pourquoi la Police Municipale n'est pas intégrée dans le RIFSEEP.
Madame le Maire répond que la Police municipale relève d'un régime spécifique.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la révision du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel pour les agents de la Commune et du Centre Communal d'Action Sociale.

> Projet de délibération n° 2022/06/05 relatif à la passation d'une convention avec l'association Sologne Nature Environnement pour la restauration d'une mare dans le cadre du programme « Objectif mares »

Madame SERRE présente la convention avec l'association Sologne Nature Environnement pour la restauration d'une mare dans le cadre du programme « Objectifs mares ». L'association Sologne Nature Environnement a trouvé sur la Commune une mare noyée dans la végétation qui est située en bout de piste sur le terrain de l'Aérodrome de la Théau. L'association a mis en œuvre, grâce au plan de relance, porté localement par la DREAL Centre Val de Loire, le projet « Objectifs mares » dans la région visant à restaurer 40 mares dont 5 se situent dans le secteur de la Sologne et ses environs.

Ces zones humides sont de véritables réservoirs de biodiversité mais sont souvent dégradées faute d'entretien. Dans la continuité d'une étude de biodiversité, l'association mène sur la mare communale située sur le site de l'aérodrome, des inventaires pour mieux connaître l'existant : amphibiens (grenouilles, crapauds, tritons, etc...), odonates (libellules, etc...) et toute la flore. A la suite de ce diagnostic l'association proposera des actions concrètes de travaux de restauration et d'entretien de cette mare. Ces travaux seront à réaliser entre septembre et décembre 2022, période la moins perturbante pour la flore et la faune.

Le budget de l'action est pris en charge dans le cadre du plan de relance et aucune facturation n'interviendra entre l'association et la Commune.

Afin de définir les modalités de partenariat entre la Commune d'Aubigny et l'association Sologne Nature Environnement pour la restauration de la mare de l'aérodrome, Madame le Maire propose, sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 9 juin 2022 :

- D'approuver les termes de la convention annexée à la présente délibération
- De l'autoriser à signer ladite convention

Madame SERRE informe qu'il y a plusieurs engagements et notamment la réalisation d'un diagnostic faune et flore par l'association à la suite duquel des actions concrètes de restauration et d'entretien seront proposées. Elle insiste sur le fait que l'association propose des actions mais n'est pas au cœur de l'action. L'association a la possibilité de mettre en place un chantier participatif avec des bénévoles qu'elle s'engage à le coordonner et l'encadrer. Elle peut également réaliser un devis pour les travaux de réhabilitation et assurer l'accompagnement.

L'engagement de la Commune est de permettre l'accès à la mare avec un débroussaillage, d'assurer les menus travaux d'entretien dans la limite des moyens permettant de garantir la pérennité de la mare (ouvrages de dépôt de vase, d'exportation de vase, arrachage des plantes qui sont compétitives), mettre à disposition les équipements communaux (par exemple une benne si le chantier participatif était mis en place) et permettre leur communication avec l'apposition de logos pour le plan de relance, etc... C'est un partenariat de 12 mois. Madame SERRE souligne que les mares hébergent des espèces qui se raréfient et que 90% des mares ont disparus depuis le siècle dernier.

Malgré tout, les mares offrent des espaces de repos, d'alimentation, de reproduction à de nombreuses espèces animales et végétales.

Madame le Maire ajoute que c'est tout à fait intéressant et indique que la mare est artificielle, ce doit être une partie du déversoir.

Madame SERRE explique que la mare doit représenter un certain intérêt puisque l'association s'occupe de tout et que c'est elle qui a trouvé la mare. Auparavant il avait été demandé s'il y avait des mares sur la Commune et aucune n'avait été trouvée.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la passation d'une convention avec l'Association Nature Environnement pour la restauration d'une mare dans le cadre du programme « Objectifs mares »

> Projet de délibération n° 2022/06/06 relatif à la l'approbation de la charte de valorisation des façades commerciales

Monsieur DUVAL prend la parole en présentant la charte qui a été établie à destination des commerçants du Centre-Ville d'Aubigny souhaitant réaliser des travaux sur les façades de leur commerce afin de moderniser ou ouvrir un commerce. Cette charte permettra de choisir les matériaux, les couleurs à privilégier, qu'il s'agisse d'importants travaux ou simplement de l'installation d'une enseigne, d'un store banne ou encore du mobilier extérieur à installer sur la terrasse.

Madame le Maire précise que, compte tenu de la qualité architecturale du centre-ville de la Commune avec ses colombages, il convient de concentrer l'attention et les efforts sur la qualité visuelle et sur les matériaux des vitrines afin de ne pas banaliser le centre-ville. Il est précisé que ce travail a été réalisé entre la Commune et l'Architecte des Bâtiments de. Cette charte a été réalisée par Monsieur PORON, manager de commerces du centre-ville et Madame LAGAUTRIERE cheffe de projet des Petites Villes de Demain ainsi que le service urbanisme.

Monsieur DUVAL annonce que la ville d'Aubigny est rentrée dans une démarche de revitalisation de son centre-ville afin de renforcer son attractivité commerciale. D'autres actions ont été mises en place, telles que l'adhésion à la plateforme « Place du marché » ou encore la participation à « Mon Centre Bourg A un Incroyable Commerce » qui se déroulera en octobre prochain. La charte est simple, peu contraignante et le périmètre d'application englobe le centre-ville et au-delà avec un léger rayon autour le centre-ville.

Madame le Maire revient sur le thème fort de la revitalisation du centre-ville que sont les commerces. Les entrées d'Aubigny réparties autour du centre-ville au niveau de la RD 940 doivent être plus qualitatifs pour inciter à rentrer dans le centre-ville et en voir la qualité architecturale dès cette voie d'accès. Bon nombre de personnes le disent, cela fait des années qu'ils passent sur la RD 940 mais ne savaient pas que la ville était aussi jolie.

Monsieur DUVAL présente à l'aide d'un diaporama quelques exemples :

- Les types de devantures : en applique (la façade ressort dans la rue) et en feuillure (la vitrine est à l'intérieur du mur du commerce). Quand c'est en vert les commerces peuvent faire une demande et quand c'est en rouge ce n'est pas possible.
- Les types d'enseignes : en applique (lettres qui ressortent du mur avec une profondeur maximale de 7cm, elles peuvent être éclairées) et en feuillure (les lettres sont apposées au-dessus de l'établissement, soit sur la corniche soit sur un bandeau maçonné)

Madame le Maire indique que les lettres doivent être adaptées aux dimensions de la vitrine. Par exemple pour la vitrine d'AXA, le lettrage a été réduit, ce n'est pas un bandeau en plastique.

Monsieur DUVAL attire l'attention sur les matériaux à ou ne pas utiliser :

- Sont autorisés : bois, pierre, brique, enduits traditionnels et la céramique.
- Sont interdits : les matières plastiques et l'aluminium, c'est-à-dire tout ce qui est vitrine totalement en aluminium en revanche un entourage peut être autorisé.

Madame le Maire rapporte qu'au vu des coûts de l'aluminium, il n'y aura pas forcément beaucoup de demandes de ce type. Certes l'aluminium n'a pas besoin d'être repeint comme du bois, cependant tous les 3-4 ans, en repeignant une vitrine en bois, il est possible d'avoir une vitrine neuve qui attire l'œil.

- Les couleurs : aucun RAL (référence de couleur) n'est imposé néanmoins il faut que les couleurs choisies soient en harmonie avec les autres couleurs. Ne sera pas autorisé, le fluorescent ; l'étude se fera sur le projet total

Madame le Maire précise qu'il n'y aura pas d'uniformisation des vitrines mais il faut que globalement tout soit harmonisé. Les commerçants sont informés au fur et à mesure des projets, au début ils sont évidemment un peu surpris mais nous les aidons dans la conduite de leur projet.

Monsieur DUVAL ajoute que la charte reste très ouverte et Madame le Maire souligne que le centre-ville se situe dans le périmètre de protection des monuments historiques. Il y a beaucoup de choses trop standardisées qui ont été faites. Dès que quelques commerces auront commencé à respecter cette charte, un effet d'entraînement devrait se déclencher.

Monsieur DUVAL termine avec les enseignes de type écusson, elles sont toujours disponibles sur demande auprès de la Commune et sur commande.

Madame le Maire fait part de son avis partagé sur les enseignes de type écusson car l'obligation de faire des économies d'énergies ne permettra bientôt plus d'allumer les enseignes. Par exemple, une assurance qui a un logo carré, qui n'est pas en forme d'écusson mais respecte la normalisation et les standards de cotes, sera accepté même en métal. Un ferronnier est installé sur Clémont et réalise un bon travail. Il est possible de retirer l'éclairage, s'il y a de l'éclairage c'est très bien mais il n'est pas question d'allumer toute la nuit. Il faut garder le thème mais il faut également être ouvert.

Monsieur DUVAL avertit que tout le mobilier extérieur pour les terrasses avec une publicité est interdit, chaque commerçant a le droit de positionner un chevalet sur le trottoir mais n'a pas le droit de mettre d'oriflamme (drapeau qui flotte sur un pied en fonte), ni un cône de glace géant de différentes couleurs. Au point de vue des terrasses, les tables et chaises en aluminium ou en plastique sont interdits si l'ensemble du mobilier sont dans ces matières. Au niveau des parasols, là encore les matières plastiques sont interdites ainsi que les marques de publicité et de fabricant. En fin de brochure, se trouve la réglementation et les démarches pour se renseigner ainsi que le déroulé pour avoir un projet accepté en commission concernant la demande du commerçant.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la charte de valorisation des façades commerciales.

> Projet de délibération n° 2022/06/07 relatif à la passation d'une convention de mise à disposition de locaux et de soutien financier à la crèche Kilts et Culottes Courtes

Madame ABDELLALI rappelle que par délibération en date du 7 avril 2022, le Conseil Municipal a attribué les subventions aux associations pour l'exercice 2022. Parmi celles-ci, il y a celle attribuée à la crèche Kilt et Culottes Courtes.

Toute subvention supérieure à 23 000€ doit donner lieu à la signature d'une convention. Cette convention porte sur la mise à disposition des locaux communaux situés Allée du Printemps ainsi que sur le soutien financier de la Commune à l'association.

Il est proposé, sur l'avis favorable de la 9^{ème} commission en date du 9 juin 2022 :

- Approuver la convention de mise à disposition de locaux et soutien financier au profit de l'association Kilts et Culottes Courtes annexée à la présente délibération
- Autoriser, Madame le Maire à signer la convention

Madame ABDELLALI fait savoir que les charges de l'association en question s'élève à 254 675€.

Madame le Maire ajoute que sur ces charges, 211 270€ correspondent à des frais de personnel. En ce qui concerne les travaux d'agrandissement, ils devraient débiter en début d'année prochaine et cette fin d'année servira à trouver un endroit pour accueillir la crèche en attendant. La commune souhaite que les petits soient au centre de loisirs pour ne pas les perturber par le bruit mais il faut les agréments même pour quelques mois, cela se fera à la rentrée car on n'aura pas forcément le temps avant.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés approuve la passation d'une convention de mise à disposition de locaux et de soutien financier à la crèche Kilts et Culottes Courtes.

> Projet de délibération n° 2022/06/08 relatif au renouvellement du bail relatif à l'installation de matériel de télécommunications sur un terrain communal Chemin du Moulin des Filles par Orange France

Madame le Maire retire le projet de délibération concernant l'antenne Orange et demande des précisions supplémentaires. Cette délibération sera proposée le mois prochain.

> Projet de délibération n° 2022/06/09 relatif au plan de financement de travaux d'éclairage public à réaliser par le Syndicat d'Énergie du Cher – Plan REVE

Madame le Maire présente le projet de délibération qui concerne différents travaux d'éclairage public bénéficiant du financement dans le cadre du Plan REV. Les rues suivantes sont concernées :

Désignation de la rue	Coût HT	Coût à la charge de la commune (30% du montant HT des travaux)
Rue Jean-Baptiste Leclère	6 975,73€	2 092,72€
Rue de la Croix Mauconseil	15 210,98€	4 563,29€
Rue Pasteur	7 941,41€	2 382,42€
Chemin du Champ du Buisson	15 576,02€	4 672,81€

Madame le Maire précise qu'un abaissement du niveau d'éclairage est effectué. Il a été demandé au Syndicat d'Énergie du Cher d'étudier la possibilité sur plusieurs quartiers d'éteindre une heure avant la nuit et une heure avant le jour.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés le plan de financement de travaux d'éclairage public à réaliser par le Syndicat d'Énergie du Cher.

> Projet de délibération n° 2022/06/10 relatif à la construction de deux courts de tennis couverts au parc des sports – demande de participation financière

Madame le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil municipal, un plan de financement a été voté pour demander les fonds publics, l'association de l'E.S.A Tennis a proposé de participer au financement à hauteur de 40 000 € puisqu'elle a été à l'origine de la demande de construction de courts de tennis. La Ligue Tennis Centre participe également à la création des deux courts pour un montant de 24 000 € via l'association. Cette délibération permet de solliciter une participation financière à hauteur de 64 000 € auprès de l'E.S.A Tennis. La somme de 24 000€ n'était pas prévue au budget car le montant était incertain.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés la demande de participation financière auprès de l'association de l'E.S.A Tennis.

Madame le Maire tient à remercier l'association de l'E.S.A Tennis et espère que l'inauguration pourra avoir lieu le matin de la Fête du Sport et en même temps que le Club House de Rugby, La date serait donc le 10 septembre.

Informations diverses

1 – Concernant les **travaux de réfection des façades et toitures du château**, Monsieur Carlier annonce que de mauvaises surprises ont été découvertes au niveau de la tour. Toute la charpente de la tour à sa base est en très mauvais état. Toute la base est à refaire et le haut du pignon est lui aussi en mauvais état à la suite d'infiltrations d'eau, tout ce qui est au-dessus du plafond est à refaire également.

Madame le Maire précise que les 24 000€ de recettes non prévues sur le tennis sont déjà affectés et Monsieur Carlier reprend que bien évidemment cela va entraîner une plus-value non négligeable du fait des travaux supplémentaires non prévus et du fait de la location de l'échafaudage sur une période plus longue.

Madame le Maire indique que les travaux doivent durer un an et qu'une entreprise peut intervenir en temps masqué pendant que d'autres réalisent d'autres travaux.

Monsieur Gresset demande si le bois utilisé sera du chêne et Monsieur Carlier lui répond que ce sera bien du chêne et repris à l'identique.

2 – Les **travaux route de Sainte-Montaine** sont presque terminés, il reste l'enrobé qui est prévu le 17 juin 2022 et ensuite les marquages. Nous étudierons la possibilité de ne pas remettre les chicanes.

3 – Un **diagnostic a été réalisé par l'Office National des Forêts : place des tilleuls, RD 940 à côté de la Nère et ceux du Parc des Sports**. Les chênes pédonculés nécessitent des contrôles complémentaires.

Monsieur Gresset informe que sur la route d'Oizon il reste encore 4 sapins à abattre, cela doit se faire au mois de septembre.

Madame le Maire indique qu'au mois de septembre des arbres seront replantés au Parc des Sports au niveau de l'aire de camping-car et que le Rotary-Club Aubigny-Argent offre, à l'occasion de ses 50 ans, 25 arbres à Aubigny et 25 arbres à Argent. L'association souhaite que ce soit à l'aire de camping-car et un panneau sera installé pour indiquer que ces arbres ont été offerts par le Rotary Club Aubigny-Argent.

4- Madame le Maire demande si un diagnostic a été établi à la suite de **l'étude réalisée au niveau des voûtes de l'Eglise** nous avons reçu un diagnostic. Monsieur Carlier explique qu'il n'a pas eu plus d'informations, à part ce qu'on voit de la base c'est-à-dire une peinture qui cloque et une petite sculpture animalière qui est installée sur l'un des piliers. Il s'est rendu sur place lors de l'installation de la voûte au niveau du chœur, toutes les voûtes ont été examinées et on attend le compte-rendu. Les témoins qui sont installés sur les fissures au-dessus du chœur ne semblent pas avoir bougé.

5 – Madame le Maire évoque que Monsieur Philippe Faure a alerté la commune concernant la **vidange de la piscine** qui était prévue alors que nous traversons une période de canicule. Il a donc été demandé à l'ARS une dérogation pour ne pas faire la vidange et cette demande a été acceptée. La vidange sera prévue en septembre si le niveau des nappes le permet ; dans le cas contraire, une nouvelle dérogation sera demandée. Jusqu'ici cette vidange était effectuée au mois de juin pour réduire la dépense en gaz lors de la rechauffe après remplissage du bassin. Il apparaît nécessaire de trouver un intermédiaire entre la période hivernale et la période de sécheresse.

6 – Madame le Maire indique qu'en raison de **l'alerte canicule**, les horaires de la déchetterie sont adaptés : l'ouverture sera de 7h à 13h. Ces horaires sont uniquement le temps de la canicule, car travailler toute la journée sur les plateformes c'est invivable et cela est prévu dans le règlement.

Madame Bureau indique que Madame Dorison a commencé les appels aux personnes fragiles, c'est elle qui aide les secrétaires à contacter toutes les personnes qui figurent sur la liste d'alerte canicule. Il a été acheté des brumisateurs pour les distribuer demain aux personnes fragiles. Le service du portage de repas est bien sûr en alerte pour vérifier que les personnes s'hydratent bien. Elle rappelle que le fichier « alerte canicule » est uniquement renseigné sur déclaration.

L'année dernière un flash-info a été distribué mais c'est sur la base du volontariat, il est impossible de forcer les gens à s'inscrire, certains passent certainement entre les mailles du filet.

Madame Bureau reprend qu'en ce moment il y a 36 personnes inscrites volontairement au registre. Madame le Maire indique que les personnes adhérentes au portage de repas ont été ajoutées.

Sur la proposition de Madame SERRE de solliciter les médecins pour obtenir les noms des patients plus fragiles, Madame le Maire indique qu'il n'est pas certain que les médecins donnent les coordonnées de leurs patients.

Madame SERRE indique qu'elle s'est renseignée et que c'est une démarche qui se fait. Elle ajoute que certaines personnes âgées sont très isolées.

Madame le Maire confirme que lors de la distribution des colis de Noël, certaines personnes très âgées, qui ne voyaient manifestement pas beaucoup de monde, avaient été ajoutées au fichier. Les personnes qui connaissent des gens en difficultés peuvent l'indiquer au Centre Communal d'Action Sociale.

Madame Bureau termine sur le fait que toutes les personnes âgées qui viennent au CCAS pour différents dossiers sont répertoriées et que le service appelle des personnes en plus de celles inscrites au registre.

7 - Madame le Maire communique le calendrier des dates à retenir :

Vendredi 17 juin de 13h à 13h30 : Journal de TF1 – Reportage sur Aubigny, Le Plus Beau Marché de France

Vendredi 17 et samedi 18 juin à 20h30 : Spectacle – Chorale du foyer socio-éducatif du Collège Gérard Philippe – La Forge

Samedi 18 juin à 20h : Fête de la musique – Commerçants d'Aubigny – Centre-Ville

Madame le Maire informe que ce sont vraiment les commerçants et bars qui proposent leur propre groupe de musique, la commune prête des tables et chaises. Cela va être agréable cette année car nous avons retrouvé la terrasse du café Le bergerac, la terrasse emblématique d'Aubigny qui malheureusement depuis le Covid avait fermé.

Dimanche 19 juin de 9h à 18h – Tournoi séniors – ESA Football – Stade Saint-Paul

Mardi 21 juin de 15h à 18h30 – Collecte de sang – Etablissement Français du Sang – Salle des Fêtes

Vendredi 24, samedi 25 juin et dimanche 26 – Concert carmencita (extraits de Carmen de Georges Bizet) – Ecole de musique et Zélie Lepot – Cloître des Augustins

Samedi 25 juin 21h30 – Visites théâtralisées Compagnie des Comédiens associés – Service Culturel Commune d'Aubigny-sur-Nère – Départ cour du château

Madame le Maire rappelle que les visites théâtralisées sont gratuites subventionnées à 80% par les fonds Leader grâce au Pays Sancerre-Sologne et à la Région Centre-Val de Loire. Ce sont des comédiens professionnels qui jouent.

Madame Mallet intervient en précisant qu'il y a un metteur en scène et 3 comédiens professionnels et 3 porteurs de torches qui sont des membres des acteurs des Fêtes-Franco Ecosaises. Une répétition générale aura lieu le 24 juin et le metteur scène propose éventuellement aux élus de venir voir cette répétition.

Madame le Maire répond favorablement

Mercredi 29 juin de 10h et 15h – Théâtre pour jeune public (à partir de 6 mois) – « Quand mon cœur bat de toutes les couleurs » - Compagnie Les Chats Pitres – R.A.M Sauldre et Sologne – Salle des Fêtes

8 - Calendrier des réunions :

- Jeudi 21 juillet : 9° Commission
- Jeudi 28 juillet : Conseil municipal
-

Madame le Maire indique que le conseil municipal sera décalé à la fin du mois de juillet en raison des dates des Fêtes Franco-Ecosaises.

Le vendredi 15 juillet à 17h, se tiendra l'inauguration de la rue Flotille 34F à l'occasion des 25 ans du parrainage avec la présence du 1^{er} commandant LEDOS, Madame Cécile DUMONT d'AYOT qui est le

commandant de la base aéronaval de Lanvéoc-Poulmic. Madame le Maire demande à la presse de ne pas publier cette précision car ils sont militaires et que nous ne devons pas annoncer leur venue. Il y aura 20 militaires pour cette occasion.

9 - Monsieur Duval indique qu'il est toujours possible de voter tous les jours avec son téléphone pour **le Plus Beau Marché de France**.

Madame le Maire précise que la Ville d'Aubigny passera à l'antenne dans les derniers reportages et rappelle qu'un vote par jour et par adresse IP est possible.

Monsieur Duval ajoute qu'il ne faut pas oublier de venir sur le marché samedi matin car il y'a une distribution de sacs et Madame le Maire souligne qu'il s'agit de l'association des marchés qui entreprend cette distribution.

10 – Madame le Maire indique que pour le **ramassage des ordures ménagères** à l'occasion de l'Ascension, une information avait été distribuée dans les boîtes aux lettres mais malheureusement les gens ne lisent pas.

Madame le Maire a demandé d'ajouter des containers de tri et pense que cela a été fait. Elle précise que l'on expose les plafonds, on doit avoir plus d'emballages qu'ailleurs ou on trie plus. Elle ajoute qu'il existe un seul emplacement au lotissement de la Sologne mais que la déchetterie n'est pas très loin. Elle indique qu'une cartographie pourrait être refaite en rajoutant un point à la Sologne.

Monsieur Gresset informe qu'exceptionnellement pour le lundi de la Pentecôte effectivement tous les containers étaient pleins partout et le mardi matin beaucoup de sacs se trouvaient au pied des bornes.

Madame le Maire précise que le camion passe le lundi, le mercredi et le vendredi. Quand il y a eu la mise en place des bacs, la commission qui s'en est occupée avait pris des moyennes nationales mais il se trouve que l'on est bien au-delà de ces moyennes nationales. Les bacs ont coûté très cher, ils ont été distribués sur l'ensemble des 14 communes, un rajout est fait au fur et à mesure mais on essaie d'avoir des bacs plus jolis et accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Monsieur Gresset intervient en précisant que sur les containers, notamment pour le tri du plastique, les trappes sont grandes.

Madame le Maire revient sur le prix et annonce qu'un travail a commencé avec les services fiscaux pour étudier le remplacement de la redevance qui mécontente nombre d'usagers, coûte en travail au niveau des agents pour répondre au téléphone, traiter les demandes. Elle ajoute que lors des départs, les gens en font la déclaration mais quand une personne supplémentaire arrive au sein du foyer, aucune démarche n'est faite. Dans la mesure où la redevance est basée sur un mode déclaratif, un nombre important de personnes ne paie pas. Il est très compliqué de suivre la population et, même si la redevance est le mode le plus juste, il est envisagé de revenir à la taxe qui est basée sur la taxe foncière des propriétaires, ce qui provoquera malheureusement une hausse d'impôts fonciers. La Communauté de Communes ne peut plus se baser sur le fichier de la Taxe d'Habitation mais seulement sur celui du fichier de Taxe Foncière.

-

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.